

Distance
↔ 9.5 km

Durée
🕒 2h45

Difficulté
📊 Modéré

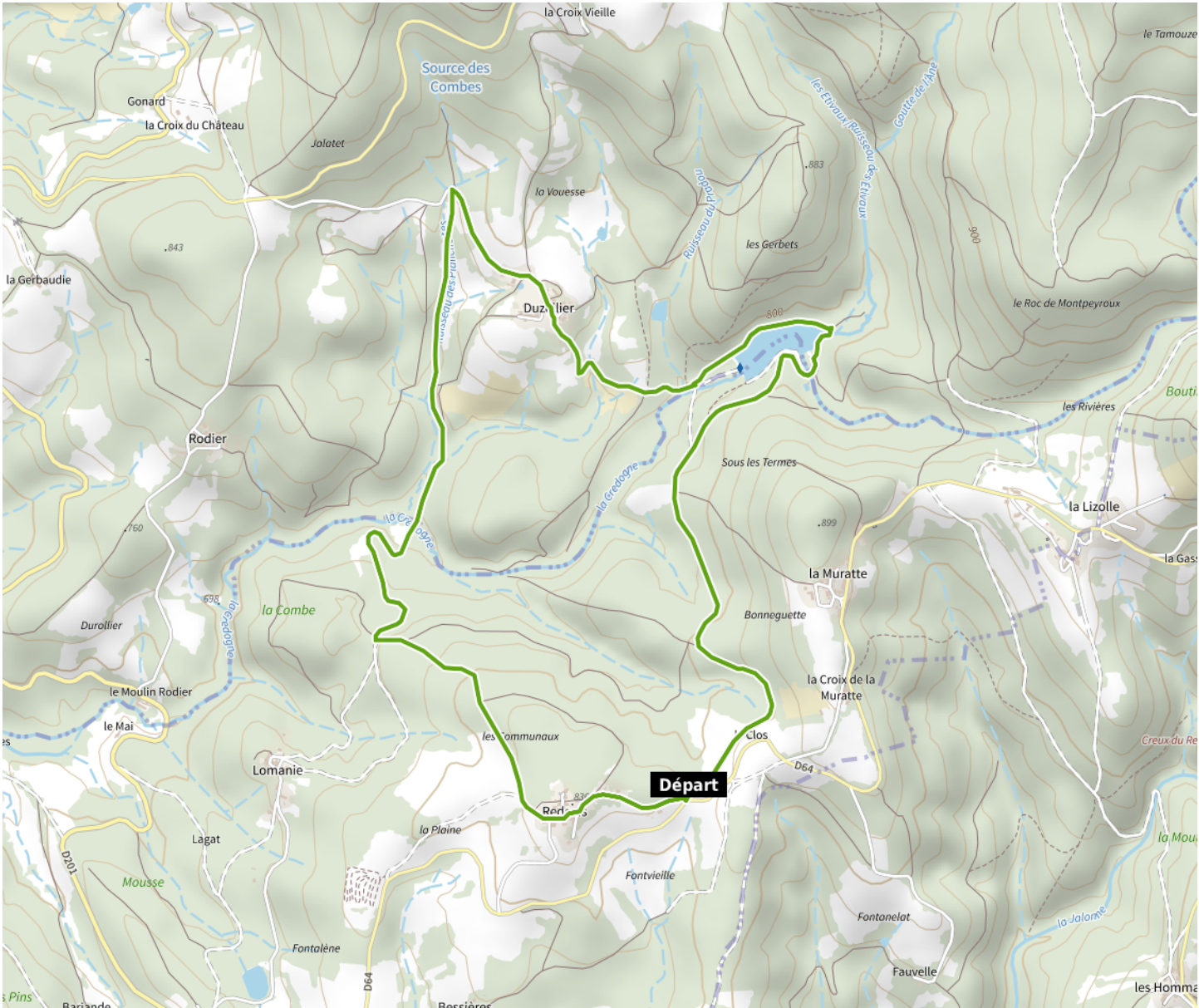
Dénivelé
⬆️⬆️ +270 m

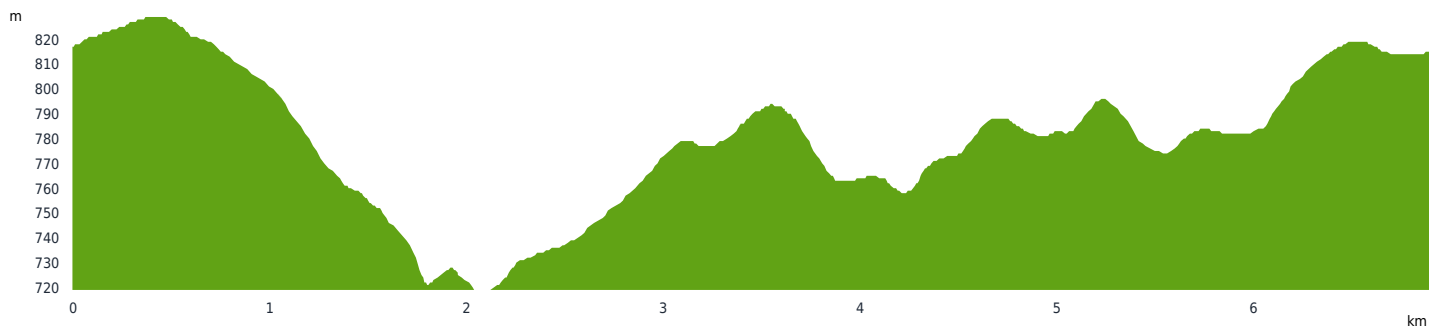
Balisage
🟡 Jaune

 **Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.**

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Ceyrat

Adresse de départ

Saulzet-le-chaud - Parking des gorges après le pont sur l'Artière
63122 Ceyrat

Accès au point de départ

De Clermont-Ferrand, rejoindre Ceyrat. Traverser le bourg en direction de Saulzet-le-chaud. Parking des gorges juste après le pont sur l'Artière.

Accès en bus : ligne 4, arrêt « Robinson »

Description du parcours

On suit le ruisseau de Redon qui a entaillé les gorges de Ceyrat sur la la Limagne puis on s'élève au milieu de hêtres, châtaigniers et chênes pour soudainement bénéficier de vues sur Montrognon, le plateau de Gergovie et le Puy-de-Dôme.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Prendre le sentier des gorges jusqu'à la clairière.

Étape 2 : Tourner à gauche et poursuivre sur le chemin qui monte en lacets en ignorant les sentiers qui partent à droite ou à gauche. Sur le plateau continuer tout droit jusqu'à Redon-haut.

Étape 3 : Traverser le hameau. la sortie prendre en face (à gauche possibilité de raccourci) et continuer sur un bon chemin. À l'intersection en vue d'un lotissement tourner à gauche et emprunter la rue de la Moulhère. Continuer toujours sur le même chemin. En arrivant sur la petite route goudronnée tourner à gauche en direction de Redon-bas jusqu'au hangar en bois.

Étape 4 : Tourner tout de suite à droite et traverser la propriété de l'INRA. À la patte d'oie, obliquer à droite sur le sentier qui descend doucement. À la croix en fer, partir à gauche jusqu'à une aire de jeu.

Étape 5 : Emprunter le chemin de gauche. À proximité de la route, prendre le chemin de gauche. Continuer sur ce chemin jusqu'au débouché sur l'ancienne RN89 que l'on emprunte à gauche pour regagner le parking.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.